

DECLARATION DE NON-PRISE EN CONSIDERATION DES INCIDENCES NEGATIVES DES DECISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITE

Les principales incidences négatives (dit « principal adverse impacts » - PAI) sont définies par le règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») comme les incidences des décisions d'investissement et des conseils en investissement qui entraînent des effets négatifs sur les facteurs de durabilité.

Dans l'optique de renforcer la transparence de l'information et la comparabilité entre les acteurs financiers, l'Union Européenne a identifié des indicateurs de durabilité relatifs :

- aux impacts négatifs sur le climat et aux autres impacts négatifs liés à l'environnement ;
- aux impacts négatifs dans le domaine social et des employés, du respect des droits de l'homme, de la lutte contre la corruption et les pots de vin.

Ces indicateurs sont divisés d'une part, en un noyau d'indicateurs universels obligatoires pour les organisations comptant plus de 500 salariés, et d'autre part, en un socle d'indicateurs supplémentaires optionnels, à utiliser pour identifier, évaluer et hiérarchiser les impacts négatifs principaux supplémentaires.

La mesure des principales incidences négatives implique donc une utilisation différente de la donnée extra financière, nous avons à ce stade décidé de privilégier l'identification des risques de durabilité, en cohérence avec notre approche de maîtrise des risques ESG, et afin de proposer une méthodologie robuste. A ce stade, nous avons donc choisi de ne pas communiquer sur les indicateurs des principales incidences négatives, à l'échelle des fonds gérés et de la société de gestion.

Cette déclaration de non prise en considération des principales incidences négatives ne s'applique toutefois pas aux fonds bénéficiant du label ISR, pour lesquels les exigences du label ISR relatives à la prise en compte des incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont respectées.

Cependant, nous avons la volonté de tendre vers l'identification de ces impacts négatifs afin d'avoir la capacité de définir des leviers d'atténuation. Ainsi, une réflexion a été engagée pour évaluer les principales incidences négatives de nos décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.